



Au service
des peuples
et des nations



Sélection d'un consultant national – Evaluation du Programme d'Urgence pour le Développement Communautaire (PUDC)

I. CONTEXTE

Le Gouvernement de la République togolaise a initié en 2016, le Programme d'Urgence de Développement Communautaire (PUDC) pour un coût global de 33,1 milliards sur une prévision de 155,18 milliards FCFA. La période d'exécution s'étale sur trois ans (2016-2018). La mise en œuvre de ce programme est confiée au PNUD dans le cadre d'un accord appelé « Cost Sharing Agreement ». L'objectif de ce Programme est d'intensifier les actions déjà mises en œuvre en vue de corriger les déséquilibres entre les différentes régions en matière d'infrastructures socio-économique de base et d'accélérer les efforts dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. 80% de ce budget est consacré au développement des infrastructures et à l'accès aux services sociaux.

Le PUDC, qui constitue un dispositif important de la politique d'inclusion sociale du Gouvernement et du processus de renforcement des capacités des communautés locales, s'inscrit dans les priorités de la stratégie nationale : d'abord la (SCAPE 2013-2017- axes 2, 3 et 5)¹ relayée par la suite par le Programme National de Développement (PND 2018-2022 dans son axe 3)². A travers cette stratégie placée sous le mandat social du Président de la République Togolaise, le Togo ambitionne d'ici 15 à 20 ans de rejoindre le peloton des pays émergents. Cet agenda ambitionne de réduire les inégalités sociales en corrigeant, entre autres, les disparités d'accès aux services de base. Malgré les efforts déployés par l'Etat et ses partenaires au développement à travers divers programmes sociaux, les populations, notamment celles vivant en milieu rural, font toujours face aux contraintes suivantes :

- Faible accès aux services sociaux de base avec de grandes disparités régionales et un contraste marqué entre milieu rural (moins favorisé) et milieu urbain (assez favorisé) ;
- Difficulté d'accès aux facteurs de production ;
- Accès insuffisant au financement ;
- Faiblesse du capital humain ;
- Faible participation du secteur privé aux investissements productifs ruraux etc.

¹ SCAPE : Stratégie de croissance accélérée et de promotion de l'emploi ; articulé en 5 axes stratégiques : (Axe 1 : Développement des secteurs fort potentiel de croissance ; Axe2 : Renforcement des infrastructures économiques ; Axe3 : Développement du capital humain, de la protection sociale et de l'emploi et réduction des déséquilibres régionaux, Axe 4 : Renforcement de la gouvernance et Axe5 : Promotion d'un développement participatif, équilibré et durable).

² PND : Programme National de Développement, articulés en trois axes stratégiques (A.S.1 : Mettre en place un hub logistique d'excellence et un centre d'affaires de premier ordre dans la sous-région ; A.S 2 : Développer des pôles de transformation agricole, manufacturiers et d'industries extractives ; A.S 2 : Consolider le développement social et renforcer les mécanismes d'inclusion.

Le Programme est structuré en quatre composantes techniques dont la mise en œuvre devrait avoir des effets immédiats sur la réduction de la pauvreté et des inégalités sociales et sur la protection de l'environnement afin de permettre aux ménages de mieux gérer les risques. Ces composantes sont les suivantes :

Composante 1 : Développement d'infrastructures et d'équipements socio-économiques de base ;

Composante 2 : Renforcement des capacités institutionnelles des acteurs nationaux et locaux ;

Composante 3 : Développement de l'entrepreneuriat rural ;

Composante 4 : Développement d'un système de géolocalisation des infrastructures.

Ce Programme permettra en outre, d'éviter les pertes irréversibles de capital humain et d'amener les communautés à mettre en œuvre un système d'interactions communautaires afin de renforcer les stratégies endogènes d'adaptation face aux chocs exogènes ou catastrophes.

La mise en œuvre du PUDC s'inscrit dans un contexte marqué par une volonté politique forte portée par la déclaration de la politique générale du Gouvernement de 2016, visant à promouvoir l'accroissement des investissements dans les secteurs qui améliorent l'accès des populations les moins défavorisées, aux services sociaux et économiques de base. Le PUDC a pour objectifs spécifiques suivants :

- le renforcement de l'accès des populations aux infrastructures et équipements socio-économiques de base (pistes rurales, infrastructures d'éducation et de santé et équipements adéquats, hydraulique et assainissement public, énergie, infrastructures sociocommunautaires, facteurs de production agricoles (aménagements de grands espaces de production, équipements de production et de transformation agricole, appuis multiformes) etc. ;
- le renforcement des capacités des groupements professionnels et acteurs locaux en entrepreneuriat rural, en leadership et maîtrise d'ouvrage/œuvre et gestion communautaire ;
- la promotion de l'entrepreneuriat, renforcer la productivité des populations rurales et valoriser la production agricole à travers l'accès aux techniques de production et de transformation et la facilitation de l'accès aux services financiers ;
- le développement et la mise en place d'un système de suivi-évaluation géoréférencé à même de renseigner des progrès du projet et de servir au pilotage de la politique sociale du gouvernement.

Sa mise en œuvre devrait avoir des effets immédiats sur la réduction de la pauvreté et des inégalités sociales, sur les emplois des jeunes afin de permettre aux ménages de mieux gérer les risques et contribuer à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD).

Le Programme devrait permettre d'éviter les pertes irréversibles de capital humain et d'amener les communautés à mettre en œuvre un système d'interactions communautaires afin de renforcer les stratégies endogènes d'adaptation face aux chocs exogènes ou catastrophes.

Le PNUD, en acceptant de mettre en œuvre ce programme ambitieux en trois ans, s'est investi à mobiliser les parties prenantes nationales pour leur appropriation de ces approches, démarches et procédures ; mobilisation qui a permis aujourd'hui d'atteindre plusieurs résultats qui seront évalués au cours de cette mission. Conscient également que le développement est un processus continu et qu'il est important de maintenir, la pérennité et la viabilité des investissements constituent les plus grands défis de ce programme.

C'est pourquoi dans la stratégie de mise en œuvre, les aspects relatifs à la pérennisation ont été pris en compte aux différentes étapes du programme. De l'identification des besoins à la réalisation des projets, le PNUD s'est appuyé sur les communautés bénéficiaires et les structures pérennes de l'Etat (niveau central et décentralisé) pour assurer l'appropriation du programme aux différentes échelles de gestion et de pérennisation. A cet effet, les politiques sectorielles en vigueur au Togo ont été les principaux fondements des interventions du programme. A ce titre, les services techniques apportent des services liés au suivi, à l'accompagnement et à la formation des bénéficiaires à travers des protocoles d'accord. A titre d'exemple, l'ANADEB, le PNPTFM assurent les services précités au niveau du volet infrastructures et équipements socio-collectifs et l'ANASAP et la Direction en charge d'assainissement du

ministère sectoriel, au niveau du volet assainissement. In fine, le PNUD procèdera au transfert de ce patrimoine aux différents ministères sectoriels pour les aspects liés à la durabilité et à la reproductibilité.

Trois ans après le démarrage du programme, il est important conformément au dispositif de suivi évaluation convenu dans le cadre de la mise en œuvre de ce programme, d'effectuer une évaluation d'étape en vue d'apprécier l'état de la mise en œuvre de ce programme, d'analyser de façon exhaustive les performances et les contreperformances en termes technique et financier, de faire le bilan des effets sur la population cible, de tirer les conclusions nécessaires et de proposer des perspectives tant pour le gouvernement togolais que pour le PNUD. Ces perspectives partiront de l'analyse faite dans le cadre d'une stratégie de clôture de la présente phase du PUDC (« *exit strategy* ») et de la capitalisation des expériences qui en découlent.

C'est dans cette perspective que le PNUD prévoit de recruter un Consultant qualifié pour effectuer cette évaluation du projet.

II. OBJECTIFS SPECIFIQUES DE LA MISSION

La mission du Consultant national est de travailler aux côtés du Consultant International chargé d'accompagner le PNUD et le Gouvernement du Togo dans l'évaluation du PUDC de 2016-2019. La mission du Consultant national consiste spécifiquement à :

- **Contribuer à la revue documentaire en lien avec le PUDC**
- **Contribuer à la collecte des données en vue d'une analyse et interprétation**
- **Contribuer à la rédaction des rapports d'évaluation.**

L'expert national aura pour tâches spécifiques :

2.1. Contribuer à la revue documentaire en lien avec le PUDC :

- 2.1.1. Faire la collecte des documents complémentaires auprès du PUDC et de services qui en disposent
- 2.1.2. Appuyer le Consultant international à l'élaboration de la revue documentaire et à l'analyse comparative inter projets gouvernementaux ou non (Benchmarking).

2.2. Contribuer à la collecte des données en vue d'une analyse et interprétation :

- 2.2.1. Appuyer à l'organisation des rencontres virtuelles et physiques avec les personnes ressources identifiées en vue de recueillir des informations spécifiques sectorielles et sur le PUDC,
- 2.2.2. Elaborer des outils d'enquêtes en collaboration avec l'expert international,
- 2.2.3. Réaliser des enquêtes visant à apprécier le niveau de satisfaction des bénéficiaires et faire l'évaluation des effets et impacts du PUDC en termes d'amélioration du bien-être de la communauté et son impact sur l'environnement et le social de façon générale,
- 2.2.4. Appuyer à l'analyse croisée et à l'exploitation des données : Faire une analyse bilan des différents acquis de projet et mettre un accent sur une analyse de satisfaction des communautés et des bénéficiaires du projet sur base d'une enquête plus ou moins élargie à conduire sur le terrain.

2.3. Contribuer à la rédaction des rapports d'étape et du rapport final d'évaluation :

- 2.3.1. Proposer en collaboration avec le Consultant international des drafts de rapport sur les activités et par composantes du PUDC et mettant un accent sur le cadre de mise en œuvre, les acteurs et les bénéficiaires et le niveau de performance au moment de l'évaluation,
- 2.3.2. Appuyer l'expert international à faire son analyse d'appréciation des acquis en termes de renforcement de capacité et de capitalisation sur les résultats,

- 2.3.3. Appuyer l'expert international à évaluer les avantages comparatifs du PUDC par rapport aux autres projets complémentaires ou projets similaires.

De façon générale, la mission d'évaluation s'attachera à analyser le programme à la lumière des critères d'évaluation suivants :

La stratégie, la pertinence, le fondement sur les principes, la gestion et le suivi, la cohérence, l'efficacité, l'effectivité/viabilité, l'impact, le genre et la durabilité dans le cadre de la mise en œuvre du PUDC.

La mission fera pour cette partie une analyse critique en relevant les points forts, versus point faibles et points à améliorer.

III. METHODOLOGIQUE

Il est prévu suivant la méthodologie indicative du Consultant International, les tâches suivantes :

- a) Une analyse documentaire : Elle permettra d'évaluer toutes les sources d'information sur le PUDC. Sans prétendre à l'exhaustivité, cette liste devra inclure le document du projet, les rapports des comités techniques et du comité de pilotage du programme, les documents de projets en lien avec les produits du projet, les rapports périodiques du projet et des autres partenaires du projet. Tout ceci pourra être complété par des entretiens avec les différentes parties prenantes pour : soit clarifier le contenu des documents, soit collecter des données complémentaires utiles pour la suite du processus.
- b) Une indication précise des données complémentaires à collecter : Il s'agit à cette étape, en tenant compte des premiers résultats, d'exprimer les données/informations à collecter et auprès de quelles sources pour répondre aux questions relatives à l'étude. Avant de passer à la phase suivante, les résultats des étapes (a) et (b) serviront à préparer la note méthodologique qui sera partagée et validée.
- c) Des entretiens avec toutes les parties prenantes : cette partie devra inclure la contrepartie nationale, les bénéficiaires et les partenaires techniques et financiers notamment le gouvernement et la coopération japonaise, principaux bailleurs de fonds pour recueillir leur appréciation sur les différents aspects liés à la mise en œuvre et la pérennisation. Pour les bénéficiaires et les collectivités qui s'occupent de la gestion des infrastructures communautaires réalisés, il est requis de procéder de manière plus formelle à une évaluation du niveau de satisfaction des besoins, d'évaluer les effets tels qu'ils sont programmés dans le cadre logique ou cadre de résultats. Tous les autres partenaires techniques et financiers associés de prêt ou de loin à la mise en œuvre du PUDC ou concerné par le développement du Togo (la Coopération Japonaise, la BID, la BAD, le FIDA, la Banque Mondiale, la Coopération allemande etc.).
- d) Des observations sur le terrain : Elles permettront au consultant de visiter les sites et réalisations du PUDC et de discuter avec les autorités administratives décentralisées, les collectivités locales et les communautés bénéficiaires pour bâtir sur les bonnes pratiques locales et expériences développées par l'Etat ou les autres partenaires.
- e) Par ailleurs, le Consultant fera un examen approfondi de l'évolution de la situation comparée à la situation actuelle dans le cadre de la mise en œuvre du PUDC. Cette analyse sera meublée par l'évaluation du projet suivant les critères établis (pertinence, cohérence, efficacité, efficience, durabilité, genre etc.). Le Consultant participera en outre à toutes les séances de partage, d'analyse et examen des rapports et de validation.

Le Consultant national devra sur base de ses attributions s'aligner au maximum à cette méthodologie plus globale tout en redéfinissant clairement les tâches spécifiques qui lui sont assignées et qui permettent d'atteindre les objectifs de la mission et de celui du Consultant international.

IV. RESULTATS ATTENDUS ET LIVRABLES

Les livrables :

Conformément aux livrables attendus du Consultant International, le Consultant national devra fournir les livrables suivants :

- a) Draft de compte rendu des réunions de comité de suivi à soumettre à l'UGP et au Comité de suivi pour observation,
- b) Plan détaillé de programmation des autres rencontres des acteurs sur le terrain et des enquêtes d'effets et d'impacts,
- c) Rapport de synthèse des consultations des acteurs à capitaliser dans son rapport d'évaluation ; ce rapport comportera la liste des acteurs et leur catégorie, les outils utilisés pour le recueil des données, la synthèse des discussions et données recueillies, les témoignages et images photos et les leçons apprises.
- d) Draft de rapport d'évaluation du PUDC et le rapport final (qui sera soumis par Consultant international) conformément au cahier de charge du Consultant International

Calendrier indicatif :

Ce calendrier devra s'aligner au calendrier proposé par l'expert international et validé par le comité de suivi
(Voir annexe 1)

NB : Le PNUD peut exiger un examen et des commentaires supplémentaires sur le rapport s'il ne répond pas aux normes de qualité et à toutes les composantes décrites dans les termes de référence.

Données et enregistrements. Toutes les données et tous les enregistrements de l'évaluation doivent être soumis dans un format électronique facilement lisible et bien organisé avec le rapport final.

V. DUREE ET LIEU DE LA MISSION

La mission se fera sur une durée de 30 jours étalés sur une période continue de 40 jours. Le consultant est affecté à Lomé avec quelques déplacements à l'intérieur du pays et notamment dans les villages ayant bénéficié de l'appui du projet.

VI. DEONTOLOGIE DE L'EVALUATION

Le consultant sera tenu de respecter les normes déontologiques les plus strictes et il leur sera demandé de signer un code de conduite à l'acceptation de la mission. Les évaluations du PNUD sont réalisées dans le respect des principes énoncés dans les Directives en matière d'éthique des évaluations du Groupe des Nations Unies pour l'Evaluation (GNUE).

VII. MODALITES DE PAIEMENT

Se conformer aux modalités convenues avec le Consultant International sauf pour le rapport de démarrage qui est déjà élaboré et validé.

I. COMPÉTENCES (QUALIFICATIONS ET TACHES SPECIFIQUES DU CONSULTANT)

La mission sera exécutée par un Consultant national qualifié pour cet exercice et qui réponds aux critères et exigences suivants :

- Diplôme de maîtrise en socio-économie, sociologie rurale ou d'ingénieur en économie rurale, agroéconomie, génie rurale ou tout autre diplôme équivalent (Minimum Bac +4) ;
- Expérience d'au moins cinq ans dans l'évaluation, le suivi évaluation des projets de développement et une bonne maîtrise dans l'analyse comparative des politiques, programmes ou projets
- Expérience spécifiques prouvées dans la mise en œuvre des projets d'infrastructures rurales et ou urbaines
- Expérience spécifiques prouvées dans les projets sociocommunautaires
- Au moins trois ans requis dans l'exécution des projets de développement économique, communautaire ou social au Togo
- Une bonne connaissance en statistiques et analyse de données
- Une excellente connaissance des méthodes d'enquêtes (enquêtes de satisfaction, recueil des témoignages)
- Maîtrise de l'outil informatique et gestion de base de données
- Maîtrise du Français et les langues locales.

II. DOCUMENTS À INCLURE DANS LA SOUMISSION DE LA PROPOSITION

Les Consultants intéressés sont invités à présenter un dossier de candidature à l'adresse email procur.pudc.tg@undp.org comprenant les éléments suivants :

11.1. La Proposition Technique (enveloppe/fichier N°1) comprenant :

- une présentation détaillée du CV avec un accent mis sur l'expérience acquise du Consultant dans des projets similaires et citer au moins 3 références professionnelles comprenant le titre, l'adresse complète, email et le contact téléphonique de la personne ;
- les attestations de travail et le ou les diplômes obtenus

11.2. Une Proposition Financière forfaitaires (enveloppe/fichier N°2) soumise sur la base de l'approche forfaitaire. La proposition financière prévoit un montant forfaitaire et précise les modalités de paiement sur la base de produits/délivrables précis et mesurables (qualitatifs et quantitatifs) même si les paiements seront effectués par tranches. Elle doit être libellée en F.CFA ou en dollars USD.

Afin de faciliter la comparaison des offres financières par le service demandeur, il est recommandé aux candidats de fournir une ventilation de ce montant forfaitaire. Les Consultants doivent indiquer en détail dans leurs propositions financières les honoraires, le nombre de jours de travail prévus et les frais de séjour.

Par ailleurs, les candidats voudront bien noter que les paiements ne pourront être effectués que sur la base des produits livrés, c'est à dire sur présentation du résultat des services spécifiés dans les termes de référence et après acceptation du responsable désigné par le PNUD.

Les candidats pourront être invités ou contactés par téléphone à la fin du processus d'évaluation technique.

Aucune note ne sera donnée à cet entretien, mais il sera utilisé pour valider les points donnés au cours de l'évaluation technique et permettra de mesurer/évaluer la bonne connaissance du candidat de l'objet des TDR.

III. EVALUATION - PRINCIPAUX CRITÈRES DE SÉLECTION

a) Evaluation technique individuelle

Critères	Sous-critères	Note
<u>Critères de sélection</u>		<u>Score max</u>
I- Education (Critère d'admissibilité)	Diplôme de maîtrise en socio-économie, sociologie rurale ou d'ingénieur en économie rurale, agroéconomie, génie rurale ou tout autre diplôme équivalent (Minimum Bac +4) ;	Eliminatoire (sinon)
II- Expériences techniques		50
Expériences techniques spécifiques pour l'étude	- Diplôme de maîtrise en socio-économie, sociologie rurale ou d'ingénieur en économie rurale, agroéconomie, génie rurale ou tout autre diplôme équivalent (Minimum Bac +4) ;	RAS
	- Expérience d'au moins cinq ans dans l'évaluation, le suivi évaluation des projets de développement : 10 si exp sup ou égal 5 ; et 5 si exp est de 2 à 4 ; 0 sinon et - Une bonne maîtrise dans l'analyse comparative des politiques, programmes ou projets : 5 si exp sup ou égal 5 et 2 si exp est de 2 à 4 ; 0 sinon	15
	- Expérience spécifiques prouvées dans la mise en œuvre des projets d'infrastructures rurales et ou urbaines 5 si exp sup 3 ; et 2 si exp est entre 1 ou 2 ; et 0 sinon	5
	- Expérience spécifiques prouvées dans les projets sociocommunautaires 5 si exp sup 3 ; et 2 si exp est 1 ou 2 ; et 0 sinon	5
	- Au moins trois ans requis dans l'exécution des projets de développement économique 5 si exp sup 3 ; et 2 si exp est 1 ou 2 ; et 0 sinon	5
	- Une bonne connaissance en statistiques : 1 si prouvé - Maîtrise de l'outil informatique : 2 si prouvé - Bonne connaissance en gestion de base de données : 2 si prouvé	5
	- Une excellente connaissance des méthodes d'enquêtes- (citer) : 2 si oui - Enquêtes de satisfaction : 1.5 si oui	5

	- Recueil des témoignages, analyse et interprétation : 1.5 si oui	
Langues	- Maîtrise du Français : 5 si oui ; 0 sinon	5
	- Maîtrise de plusieurs langues locales : maxi 5	5
	- Maîtrise d'une langue locale : maxi 3	
III - Offre technique		50
Compréhension de TdR	- Etendu du travail, les attentes, commentaires et éventuellement les insuffisances et points d'amélioration	Grille de 0 à 10
Méthodologie	- Adéquation de la méthodologie proposée par rapport aux TDRs (description détaillée des différentes composantes du travail, pertinence de l'approche méthodologique, accent mis sur comment accompagner le Consultant International pour garantir la complémentarité et la meilleure qualité de l'analyse et des interprétations - La pertinence et la faisabilité de l'approche - Les outils appropriés	Grille de 0 à 30
Chronogramme	- Chronogramme détaillé et clarté dans la présentation, - Conformité du chronogramme détaillé en lien avec les tâches à réaliser, les attentes et la situation de la crise sanitaire	Grille de 0 à 10
TOTAL		100

Seuls les candidat(e)s qui obtiendront 70% de la note technique seront considéré(e)s pour l'évaluation financière.

b) Les propositions financières

Le Consultant fait sa proposition financière suivant le tableau des coûts ci-joint. Il doit proposer un montant forfaitaire et présenter dans ce tableau la ventilation du montant de sa prestation.

Dans une deuxième étape du processus d'évaluation, les enveloppes financières seront ouvertes et les offres financières comparées ; une note financière sera calculée pour chaque proposition sur la base de la formule :

Note financière A = [(Offre financière la moins disante) / Offre financière de A] x 30

Le Consultant avec le cumul de notes (Technique pondérée + Financière) le plus élevé sera retenu pour le contrat.

1. Documents constitutifs de l'Offre :

Pour démontrer leurs qualifications, les candidat (e)s devront soumettre une offre qui comprendra les documents suivants :

Document	Description	Forme
1.1. Proposition technique (sélection essentiellement basée sur la présentation du CV et une méthodologie d'enquêtes)		
<i>*Curriculum Vitae ou P11 Remplir le formulaire P11 en annexe en y incluant surtout votre expérience et en mettant l'accent sur des missions similaires et indiquer</i>	<i>Remplir le formulaire de P11 en annexe en y incluant surtout votre expérience des missions similaires et indiquant au moins 3 (trois) personnes de référence.</i>	RAS

Document	Description	Forme
au moins trois personnes de référence professionnelle (leur nom et prénom, profession et adresse/ adresse électronique). Si le P11 n'est pas disponible, le candidat peut soumettre uniquement le CV en respectant les mêmes critères		
Diplômes et attestations de travail	Envoyer les copies de vos diplômes requis et de vos attestations de travail	
1.2. Proposition financière		
Proposition financière	Offre financière globale détaillée pour toute la durée de la mission	Voir Tableau des coûts (annexe1) dans le dossier d'appel à propositions (RFP))

2. ANNEXES

A- Tableau des coûts

Position	Quantité	Unité	Coût Unitaire		*Nombre de Jours		Montant total
			Togo	Domicile Consultant	Togo	Domicile du Consultant	
Honoraire de l'expert	01	H/J					$= (c2 * c4 * c6) + c2 * c5 * c7$
Autres							
Perdiem Expert	A estimer en fonction de l'étendue de la mission	Jour	A estimer				
**Frais de transport (international A/R)	01	Forfait					
**Frais de transport local – et sur le terrain	01	Forfait	Estimer les frais de transport à Lomé (le PUDC pourrait mettre un véhicule à la disposition de la mission terrain)				
*Autres charges	01	Forfait	Estimer				
Total							

*Indiquer le nombre de jours d'intervention de l'expert

**Si applicable

B. Calendrier du Consultant international

Début de la mission : le 07 juillet 2020

Activités	Durée	Intervenants	Commentaires
Phase de démarrage - Démarrage de l'évaluation et entretien avec la représentation PNUD et l'équipe du PUDC - Revue des documents clés, Préparation du plan d'évaluation et consultation avec l'équipe en charge de la gestion de l'évaluation, et présentation de la méthodologie - Finalisation de la conception de l'évaluation, plan de travail, et rapport initial	12 jours	Consultant, Equipe du PUDC, Bureau PNUD/Panel de suivi	Home based
Phase de mise en œuvre - Elaboration des outils de collecte de données - Consultations partenaires du programme, réunions avec les partenaires et autres parties prenantes	15 jours	Consultant, PNUD, partenaires, intervenants dans la mise en œuvre du programme.	Beaucoup de séances de vidéoconférence et communication par email.
Phase de mise en œuvre et rapport préliminaire - Visites de sites du programme, collecte et analyse d'informations - Préparation du projet de rapport d'évaluation et soumission rapport provisoire - Session de briefing avec le Panel de suivi - Réunion de présentation du rapport provisoire	23 jours	Consultant. Chargé de suivi et évaluation, autre personne du projet chargé de la logistique, Responsables des projets sur le terrain, bénéficiaires ...	Appui logistique du projet/PNUD,
Phase de finalisation Finalisation du rapport d'évaluation en incorporant les commentaires reçus sur le rapport provisoire	10 jours	Consultant, agences partenaires	Cette phase de finalisation pourrait également se dérouler en home based.
TOTAL	60 jours		

C. Autres documents à annexer ou à référencer pour information pertinent et des notes d'orientation plus détaillées :

- (a) Documents du PUDC à examiner et à consulter (après l'attribution de marché) ;
- (b) Formulaires du code de conduite.